



PAR COURRIEL

Le 19 février 2025

Objet : Demande d'accès aux documents - Décision

V/Réf. : Statistiques diverses sur des palais de justice

N/Réf. : BSM-2025-004902

Bonjour,

Conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »), nous avons traité votre demande d'accès reçue le 10 février 2025, , laquelle se lit comme suit :

[...] En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous désirons obtenir les informations suivantes pour les palais de justice de Sorel, Saint-Hyacinthe, Granby, Cowansville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Longueuil et Salaberry-de-Valleyfield, et ce, pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 :

- Le nombre de dossiers ouverts en criminel pour chacune des années;
- Le nombre de dossiers ouverts en jeunesse (protection de la jeunesse et jeunes délinquants) pour chacune des années;
- Le nombre de dossiers ouverts en familial pour chacune des années ;

Page 1 sur 4

- Le nombre de dossiers ouverts en civil (Cour supérieure) pour chacune des années;
- Le nombre de dossiers ouverts en civil (Cour du Québec) pour chacune des années;
- Le nombre de dossiers ouverts en matière de santé mentale (soins) (Cour supérieure) pour chacune des années;
- Le nombre de dossiers ouverts en matière de santé mentale (garde en établissement) (Cour du Québec) pour chacune des années. [...]

(Transcription intégrale)

Décision

Nous donnons suite à votre demande. Vous trouverez ci-joint les statistiques demandées.

Recours

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (articles 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Caroline Doucet, avocate
Responsable substitut de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j. 2

AVIS DE RE COURS

RÉVISION DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

a) POUVOIR

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

MONTRÉAL

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télécopieur : 514 844-6170

b) MOTIFS

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un enregistrement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) DÉLAIS

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) POUVOIR

L’article 147 de la Loi sur l’accès stipule qu’une personne directement intéressée peut interjeter appel sur toute question de droit ou de compétence, devant le juge de la Cour du Québec, de la décision finale de la Commission, y compris une ordonnance de la Commission rendue au terme d’une enquête, ou, sur permission d’un juge de cette Cour, d’une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) DÉLAIS ET FRAIS

L’article 149 de la Loi sur l’accès stipule que l’appel est formé par le dépôt auprès de la Cour du Québec d’un avis à cet effet précisant les questions de droit ou de compétence qui devraient être examinées en appel.

L’avis d’appel doit être déposé au greffe de la Cour du Québec dans les 30 jours qui suivent la date de la réception de la décision finale par les parties.

c) PROCÉDURE

Selon l’article 151 de la Loi sur l’accès, l’avis d’appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les 10 jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Le secrétaire de la Commission transmet au greffe, pour tenir lieu de dossier conjoint, un exemplaire de la décision contestée et les pièces de la contestation.

Dossiers judiciaires ouverts au palais de justice de Cowansville (grefve 455) dans différentes matières, de 2021 à 2024*

Résultats regroupés selon la matière, la juridiction et l'année d'ouverture du dossier

Matière	Juridiction	Année civile			
		2021	2022	2023	2024
Cour supérieure, ch. civile	jur.05 : Divers (civil)	51	19	21	20
	jur.06 : Recours collectifs	0	0	0	0
	jur.14 : Matières non contentieuses	69	66	63	86
	jur.17 : Requêtes introductives	58	47	55	64
	jur.17 : Autorisation pour soins ¹	0	0	0	0
	jur.64 : Autorisation pour soins	0	0	0	1
Cour supérieure, ch. de la famille	jur.04 : Séparations	108	87	102	83
	jur.12 : Divorces	68	80	57	78
	jur.24 : Appels (jeunesse)	2	2	2	1
Cour supérieure, ch. commerciale	jur.11 : Faillites	36	55	33	47
Cour supérieure, ch. criminelle	jur.36 : Appels (criminel & pénal)	7	1	6	3
Cour du Québec, ch. civile	jur.02 : Divers (civil)	64	97	118	92
	jur.07 : Tribunal des professions	0	0	1	0
	jur.22 : Requêtes introductives	117	93	105	100
	jur.40 : Garde en établissement	0	0	0	0
	jur.80 : Appels (matières administratives)	17	11	15	7
Cour du Québec, petites créances	jur.32 : Petites créances	112	98	128	122
Cour du Québec, ch. criminelle	jur.01 : Poursuites criminelles	0	0	0	0
	jur.21 : Perquisitions sans mandat	0	0	0	0
	jur.23 : Analyses génétiques	0	0	0	0
	jur.25 : Télémandats	0	0	0	0
	jur.26 : Mandats de perquisition	0	0	0	0
	jur.38 : Divers (criminel)	1	0	0	0
	jur.57 : Mandats de surveillance vidéo	0	0	0	0
	jur.68 : Autre autorisation judiciaire	0	0	0	0
	jur.69 : Autorisation judiciaire (adolescent)	0	0	0	0
Cour du Québec, ch. de la jeunesse	jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	0	0	0	0
	jur.03 : Justice pénale pour adolescents	40	61	30	44
	jur.41 : Protection	114	98	86	87
	jur.43 : Adoption	10	9	5	9
	jur.49 : Mesures d'urgence	5	2	41	35
	jur.51 : Divers (jeunesse)	21	41	29	20
	jur.62 : Pénal provincial et fédéral	22	25	13	19
	jur.67 : Divers - Criminel et pénal (adolescent)	0	0	0	1
	jur.71 : Pénal fédéral (poursuites criminelles)	2	0	0	0

¹ En juin 2024, la juridiction 64 a été créée pour y consigner les demandes en autorisation pour soins, demandes notées avant cette date en juridiction 17. Les dossiers pour autorisation de soins ouverts en juridiction 17 sont aussi inclus dans la ligne « jur 17 : Requêtes introductives ».

*L'année 2024 est préliminaire et partielle.

Sources : Systèmes M010 - Système d'informations de gestion et M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2025-02-11

Dossiers judiciaires ouverts au palais de justice de Granby (greffe 460) dans différentes matières, de 2021 à 2024*

Résultats regroupés selon la matière, la juridiction et l'année d'ouverture du dossier

Matière	Juridiction	Année civile			
		2021	2022	2023	2024
Cour supérieure, ch. civile	jur.05 : Divers (civil)	17	16	22	24
	jur.06 : Recours collectifs	0	0	1	0
	jur.14 : Matières non contentieuses	118	149	152	171
	jur.17 : Requêtes introductives	175	149	177	170
	jur.17 : Autorisation pour soins ¹	4	8	8	7
	jur.64 : Autorisation pour soins	0	0	0	11
Cour supérieure, ch. de la famille	jur.04 : Séparations	203	188	162	175
	jur.12 : Divorces	159	143	121	135
	jur.24 : Appels (jeunesse)	6	1	6	2
Cour supérieure, ch. commerciale	jur.11 : Faillites	46	67	80	88
Cour supérieure, ch. criminelle	jur.36 : Appels (criminel & pénal)	16	16	12	8
Cour du Québec, ch. civile	jur.02 : Divers (civil)	330	222	233	440
	jur.07 : Tribunal des professions	0	0	0	0
	jur.22 : Requêtes introductives	208	355	454	347
	jur.40 : Garde en établissement	89	83	67	42
	jur.80 : Appels (matières administratives)	54	58	43	38
Cour du Québec, petites créances	jur.32 : Petites créances	281	233	268	256
Cour du Québec, ch. criminelle	jur.01 : Poursuites criminelles	1 625	1 875	2 272	2 369
	jur.21 : Perquisitions sans mandat	244	429	392	460
	jur.23 : Analyses génétiques	19	8	2	0
	jur.25 : Télémandats	61	13	198	883
	jur.26 : Mandats de perquisition	302	105	2	26
	jur.38 : Divers (criminel)	332	313	252	343
	jur.57 : Mandats de surveillance vidéo	0	0	0	0
	jur.68 : Autre autorisation judiciaire	2	2	1	0
	jur.69 : Autorisation judiciaire (adolescent)	0	0	2	0
Cour du Québec, ch. de la jeunesse	jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	1	0	0	0
	jur.03 : Justice pénale pour adolescents	88	125	116	116
	jur.41 : Protection	197	232	213	172
	jur.43 : Adoption	10	20	27	22
	jur.49 : Mesures d'urgence	11	4	60	72
	jur.51 : Divers (jeunesse)	24	47	54	64
	jur.62 : Pénal provincial et fédéral	16	22	23	9
	jur.67 : Divers - Criminel et pénal (adolescent)	6	3	2	5
	jur.71 : Pénal fédéral (poursuites criminelles)	0	0	0	0

¹ En juin 2024, la juridiction 64 a été créée pour y consigner les demandes en autorisation pour soins, demandes notées avant cette date en juridiction 17. Les dossiers pour autorisation de soins ouverts en juridiction 17 sont aussi inclus dans la ligne « jur 17 : Requêtes introductives ».

*L'année 2024 est préliminaire et partielle.

Sources : Systèmes M010 - Système d'informations de gestion et M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2025-02-11

Dossiers judiciaires ouverts au palais de justice de Longueuil (greffe 505) dans différentes matières, de 2021 à 2024*

Résultats regroupés selon la matière, la juridiction et l'année d'ouverture du dossier

Matière	Juridiction	Année civile			
		2021	2022	2023	2024
Cour supérieure, ch. civile	jur.05 : Divers (civil)	32	69	102	86
	jur.06 : Recours collectifs	4	1	0	0
	jur.14 : Matières non contentieuses	659	638	689	749
	jur.17 : Requêtes introductives	631	608	649	759
	jur.17 : Autorisation pour soins ¹	138	140	105	67
	jur.64 : Autorisation pour soins	0	0	0	60
Cour supérieure, ch. de la famille	jur.04 : Séparations	620	620	608	547
	jur.12 : Divorces	946	876	868	979
	jur.24 : Appels (jeunesse)	2	2	5	6
Cour supérieure, ch. commerciale	jur.11 : Faillites	328	337	407	491
Cour supérieure, ch. criminelle	jur.36 : Appels (criminel & pénal)	55	75	65	72
Cour du Québec, ch. civile	jur.02 : Divers (civil)	1 150	1 205	1 603	1 782
	jur.07 : Tribunal des professions	7	8	6	4
	jur.22 : Requêtes introductives	791	876	781	976
	jur.40 : Garde en établissement	1 038	954	866	1 002
	jur.80 : Appels (matières administratives)	265	284	232	240
Cour du Québec, petites créances	jur.32 : Petites créances	1 362	1 178	1 208	1 196
Cour du Québec, ch. criminelle	jur.01 : Poursuites criminelles	5 366	5 669	5 714	5 641
	jur.21 : Perquisitions sans mandat	1 465	1 826	1 450	2 072
	jur.23 : Analyses génétiques	61	79	26	2
	jur.25 : Télémandats	164	269	302	1 554
	jur.26 : Mandats de perquisition	2 290	2 422	1 438	947
	jur.38 : Divers (criminel)	500	539	696	674
	jur.57 : Mandats de surveillance vidéo	0	0	0	0
	jur.68 : Autre autorisation judiciaire	88	69	9	50
	jur.69 : Autorisation judiciaire (adolescent)	32	0	203	194
	jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	1	2	4	4
Cour du Québec, ch. de la jeunesse	jur.03 : Justice pénale pour adolescents	501	676	669	612
	jur.41 : Protection	464	461	508	445
	jur.43 : Adoption	48	29	41	31
	jur.49 : Mesures d'urgence	32	35	51	27
	jur.51 : Divers (jeunesse)	60	133	172	175
	jur.62 : Pénal provincial et fédéral	90	123	90	151
	jur.67 : Divers - Criminel et pénal (adolescent)	9	16	8	33
	jur.71 : Pénal fédéral (poursuites criminelles)	0	0	0	0

¹ En juin 2024, la juridiction 64 a été créée pour y consigner les demandes en autorisation pour soins, demandes notées avant cette date en juridiction 17. Les dossiers pour autorisation de soins ouverts en juridiction 17 sont aussi inclus dans la ligne « jur 17 : Requêtes introductives ».

*L'année 2024 est préliminaire et partielle.

Sources : Systèmes M010 - Système d'informations de gestion et M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2025-02-11

Dossiers judiciaires ouverts au palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield (greffe 760) dans différentes matières, de 2021 à 2024*

Résultats regroupés selon la matière, la juridiction et l'année d'ouverture du dossier

Matière	Juridiction	Année civile			
		2021	2022	2023	2024
Cour supérieure, ch. civile	jur.05 : Divers (civil)	48	69	75	102
	jur.06 : Recours collectifs	0	0	0	0
	jur.14 : Matières non contentieuses	264	252	356	399
	jur.17 : Requêtes introductives	288	277	349	328
	jur.17 : Autorisation pour soins ¹	43	32	41	14
	jur.64 : Autorisation pour soins	0	0	0	15
Cour supérieure, ch. de la famille	jur.04 : Séparations	374	344	345	401
	jur.12 : Divorces	472	407	449	453
	jur.24 : Appels (jeunesse)	1	2	2	2
Cour supérieure, ch. commerciale	jur.11 : Faillites	159	143	181	193
Cour supérieure, ch. criminelle	jur.36 : Appels (criminel & pénal)	28	23	37	40
Cour du Québec, ch. civile	jur.02 : Divers (civil)	398	444	606	704
	jur.07 : Tribunal des professions	2	1	1	0
	jur.22 : Requêtes introductives	400	384	446	545
	jur.40 : Garde en établissement	257	224	254	289
	jur.80 : Appels (matières administratives)	117	104	101	114
Cour du Québec, petites créances	jur.32 : Petites créances	625	558	584	553
Cour du Québec, ch. criminelle	jur.01 : Poursuites criminelles	3 732	3 764	3 894	3 684
	jur.21 : Perquisitions sans mandat	906	989	1 122	791
	jur.23 : Analyses génétiques	41	32	11	0
	jur.25 : Télémandats	130	125	483	611
	jur.26 : Mandats de perquisition	826	788	429	188
	jur.38 : Divers (criminel)	325	322	298	332
	jur.57 : Mandats de surveillance vidéo	0	0	0	0
	jur.68 : Autre autorisation judiciaire	30	28	21	18
	jur.69 : Autorisation judiciaire (adolescent)	45	53	86	47
	jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	5	2	3	3
Cour du Québec, ch. de la jeunesse	jur.03 : Justice pénale pour adolescents	337	392	447	516
	jur.41 : Protection	302	336	369	362
	jur.43 : Adoption	30	15	25	30
	jur.49 : Mesures d'urgence	46	78	64	78
	jur.51 : Divers (jeunesse)	37	47	83	86
	jur.62 : Pénal provincial et fédéral	61	101	95	101
	jur.67 : Divers - Criminel et pénal (adolescent)	5	13	11	7
	jur.71 : Pénal fédéral (poursuites criminelles)	1	7	0	0

¹ En juin 2024, la juridiction 64 a été créée pour y consigner les demandes en autorisation pour soins, demandes notées avant cette date en juridiction 17. Les dossiers pour autorisation de soins ouverts en juridiction 17 sont aussi inclus dans la ligne « jur 17 : Requêtes introductives ».

*L'année 2024 est préliminaire et partielle.

Sources : Systèmes M010 - Système d'informations de gestion et M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2025-02-11

Dossiers judiciaires ouverts au palais de justice de Saint-Hyacinthe (greffe 750) dans différentes matières, de 2021 à 2024*

Résultats regroupés selon la matière, la juridiction et l'année d'ouverture du dossier

Matière	Juridiction	Année civile			
		2021	2022	2023	2024
Cour supérieure, ch. civile	jur.05 : Divers (civil)	22	19	10	27
	jur.06 : Recours collectifs	1	1	0	0
	jur.14 : Matières non contentieuses	252	245	272	265
	jur.17 : Requêtes introductives	198	210	179	178
	jur.17 : Autorisation pour soins ¹	29	32	32	17
	jur.64 : Autorisation pour soins	0	0	0	21
Cour supérieure, ch. de la famille	jur.04 : Séparations	248	217	283	227
	jur.12 : Divorces	247	203	230	241
	jur.24 : Appels (jeunesse)	0	0	0	0
Cour supérieure, ch. commerciale	jur.11 : Faillites	97	109	117	132
Cour supérieure, ch. criminelle	jur.36 : Appels (criminel & pénal)	22	25	23	21
Cour du Québec, ch. civile	jur.02 : Divers (civil)	195	276	312	322
	jur.07 : Tribunal des professions	0	0	0	0
	jur.22 : Requêtes introductives	306	329	526	459
	jur.40 : Garde en établissement	124	112	151	165
	jur.80 : Appels (matières administratives)	88	73	58	62
Cour du Québec, petites créances	jur.32 : Petites créances	375	332	354	342
Cour du Québec, ch. criminelle	jur.01 : Poursuites criminelles	1 766	1 752	1 877	1 825
	jur.21 : Perquisitions sans mandat	407	436	570	665
	jur.23 : Analyses génétiques	3	8	5	0
	jur.25 : Télémandats	125	149	577	712
	jur.26 : Mandats de perquisition	496	478	193	1
	jur.38 : Divers (criminel)	359	367	20	824
	jur.57 : Mandats de surveillance vidéo	0	0	0	0
	jur.68 : Autre autorisation judiciaire	4	1	30	18
	jur.69 : Autorisation judiciaire (adolescent)	0	0	0	13
	jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	0	1	2	1
Cour du Québec, ch. de la jeunesse	jur.03 : Justice pénale pour adolescents	141	130	181	275
	jur.41 : Protection	212	216	277	226
	jur.43 : Adoption	21	15	24	8
	jur.49 : Mesures d'urgence	8	9	5	23
	jur.51 : Divers (jeunesse)	10	14	9	38
	jur.62 : Pénal provincial et fédéral	41	67	36	119
	jur.67 : Divers - Criminel et pénal (adolescent)	10	1	3	2
	jur.71 : Pénal fédéral (poursuites criminelles)	0	0	0	0

¹ En juin 2024, la juridiction 64 a été créée pour y consigner les demandes en autorisation pour soins, demandes notées avant cette date en juridiction 17. Les dossiers pour autorisation de soins ouverts en juridiction 17 sont aussi inclus dans la ligne « jur 17 : Requêtes introductives ».

*L'année 2024 est préliminaire et partielle.

Sources : Systèmes M010 - Système d'informations de gestion et M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2025-02-11

Dossiers judiciaires ouverts au palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu (greffe 755) dans différentes matières, de 2021 à 2024*

Résultats regroupés selon la matière, la juridiction et l'année d'ouverture du dossier

Matière	Juridiction	Année civile			
		2021	2022	2023	2024
Cour supérieure, ch. civile	jur.05 : Divers (civil)	24	9	50	9
	jur.06 : Recours collectifs	0	1	0	0
	jur.14 : Matières non contentieuses	118	145	143	178
	jur.17 : Requêtes introductives	182	161	182	142
	jur.17 : Autorisation pour soins ¹	42	44	50	20
	jur.64 : Autorisation pour soins	0	0	0	17
Cour supérieure, ch. de la famille	jur.04 : Séparations	227	213	211	220
	jur.12 : Divorces	203	189	179	189
	jur.24 : Appels (jeunesse)	0	1	2	4
Cour supérieure, ch. commerciale	jur.11 : Faillites	122	105	97	94
Cour supérieure, ch. criminelle	jur.36 : Appels (criminel & pénal)	8	5	12	6
Cour du Québec, ch. civile	jur.02 : Divers (civil)	260	318	338	391
	jur.07 : Tribunal des professions	0	0	0	0
	jur.22 : Requêtes introductives	221	195	181	200
	jur.40 : Garde en établissement	248	160	345	271
	jur.80 : Appels (matières administratives)	62	71	66	77
Cour du Québec, petites créances	jur.32 : Petites créances	261	281	257	284
Cour du Québec, ch. criminelle	jur.01 : Poursuites criminelles	1 350	1 439	1 582	1 600
	jur.21 : Perquisitions sans mandat	337	238	164	560
	jur.23 : Analyses génétiques	12	4	0	0
	jur.25 : Télémandats	78	59	326	49
	jur.26 : Mandats de perquisition	232	273	0	38
	jur.38 : Divers (criminel)	220	252	228	119
	jur.57 : Mandats de surveillance vidéo	0	0	0	0
	jur.68 : Autre autorisation judiciaire	13	1	0	0
	jur.69 : Autorisation judiciaire (adolescent)	3	0	0	0
	jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	1	2	0	2
Cour du Québec, ch. de la jeunesse	jur.03 : Justice pénale pour adolescents	47	99	122	96
	jur.41 : Protection	164	178	192	231
	jur.43 : Adoption	10	14	7	15
	jur.49 : Mesures d'urgence	17	21	15	25
	jur.51 : Divers (jeunesse)	10	16	14	25
	jur.62 : Pénal provincial et fédéral	23	11	24	21
	jur.67 : Divers - Criminel et pénal (adolescent)	1	8	0	1
	jur.71 : Pénal fédéral (poursuites criminelles)	0	0	0	0

¹ En juin 2024, la juridiction 64 a été créée pour y consigner les demandes en autorisation pour soins, demandes notées avant cette date en juridiction 17. Les dossiers pour autorisation de soins ouverts en juridiction 17 sont aussi inclus dans la ligne « jur 17 : Requêtes introductives ».

*L'année 2024 est préliminaire et partielle.

Sources : Systèmes M010 - Système d'informations de gestion et M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2025-02-11

Dossiers judiciaires ouverts au palais de justice de Sorel-Tracy (greffe 765) dans différentes matières, de 2021 à 2024*

Résultats regroupés selon la matière, la juridiction et l'année d'ouverture du dossier

Matière	Juridiction	Année civile			
		2021	2022	2023	2024
Cour supérieure, ch. civile	jur.05 : Divers (civil)	34	6	17	17
	jur.06 : Recours collectifs	1	0	0	0
	jur.14 : Matières non contentieuses	132	119	142	164
	jur.17 : Requêtes introductives	91	104	109	99
	jur.17 : Autorisation pour soins ¹	14	10	9	5
	jur.64 : Autorisation pour soins	0	0	0	11
Cour supérieure, ch. de la famille	jur.04 : Séparations	142	162	138	166
	jur.12 : Divorces	111	104	101	106
	jur.24 : Appels (jeunesse)	1	3	1	7
Cour supérieure, ch. commerciale	jur.11 : Faillites	83	69	55	81
Cour supérieure, ch. criminelle	jur.36 : Appels (criminel & pénal)	17	12	9	6
Cour du Québec, ch. civile	jur.02 : Divers (civil)	126	142	187	201
	jur.07 : Tribunal des professions	0	0	0	0
	jur.22 : Requêtes introductives	107	123	117	113
	jur.40 : Garde en établissement	163	199	198	219
	jur.80 : Appels (matières administratives)	42	33	45	34
Cour du Québec, petites créances	jur.32 : Petites créances	176	157	157	129
Cour du Québec, ch. criminelle	jur.01 : Poursuites criminelles	951	973	1 114	1 017
	jur.21 : Perquisitions sans mandat	298	480	414	354
	jur.23 : Analyses génétiques	7	10	3	0
	jur.25 : Télémandats	143	132	273	413
	jur.26 : Mandats de perquisition	347	222	45	0
	jur.38 : Divers (criminel)	71	112	147	158
	jur.57 : Mandats de surveillance vidéo	0	0	0	0
	jur.68 : Autre autorisation judiciaire	10	5	16	10
	jur.69 : Autorisation judiciaire (adolescent)	2	2	18	24
	jur.73 : Pénal fédéral (Proc. général du Ca)	1	0	1	0
Cour du Québec, ch. de la jeunesse	jur.03 : Justice pénale pour adolescents	80	97	98	92
	jur.41 : Protection	141	154	145	180
	jur.43 : Adoption	12	6	6	15
	jur.49 : Mesures d'urgence	29	57	34	29
	jur.51 : Divers (jeunesse)	14	16	35	14
	jur.62 : Pénal provincial et fédéral	25	34	28	21
	jur.67 : Divers - Criminel et pénal (adolescent)	7	6	1	1
	jur.71 : Pénal fédéral (poursuites criminelles)	0	0	0	0

¹ En juin 2024, la juridiction 64 a été créée pour y consigner les demandes en autorisation pour soins, demandes notées avant cette date en juridiction 17. Les dossiers pour autorisation de soins ouverts en juridiction 17 sont aussi inclus dans la ligne « jur 17 : Requêtes introductives ».

*L'année 2024 est préliminaire et partielle.

Sources : Systèmes M010 - Système d'informations de gestion et M012 - Gestion des causes civiles

Date d'extraction : 2025-02-11